FICHE DE SYNTHESE - PESTICIDES 2015

Sources des données :

Mise à jour :

Bassin versant : Pentrez

8

49

 Code Station :
 04339008

 Superficie à la station :
 13.43
 km²

Nombre de prélèvements en 2015 :

Nombre de substances analysées

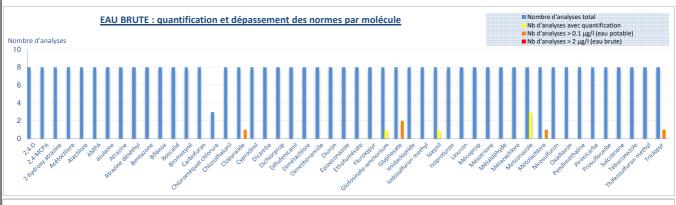
Secteur géographique : SAGE baie Douarnenez

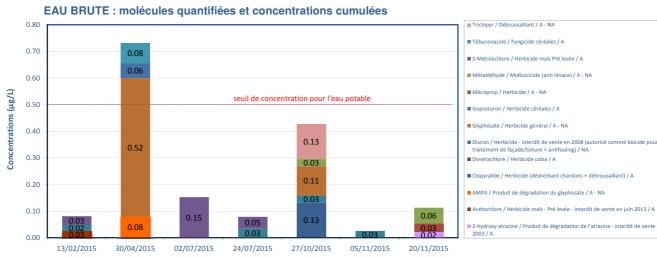
EPAB

3 juillet 2017



ANNEE 2015





INFO LEGENDE, par molécule : nom / type / usage (A= agricole; NA= non agricole= collectivités et particuliers)

normes de qualité	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 μg/l	0,5 μg/l
eau brute	2 μg/l	5 μg/l

Analyse de l'année 2015

Sur 49 molécules analysées en 2015, 12 molécules ont été retrouvées. Les normes de qualité pour l'eau brute sont respectées

On dénombre en 2015 des <u>dépassements de la norme eau potable (0,1 µg/l) pour les molécules suivantes</u> :

- deux molécules à usages agricole, des collectivités et des particuliers : glyphosate et le triclopyr,

deux molécules à usage agricole uniquement : S-métolachlore et le clopyralide

Le glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA sont les molécules les plus retrouvées sur les cours d'eau suivis. Le glyphosate est la molécule phytosanitaire la plus vendue en 2010 sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : DRAFF Bretagne). Les résultats 2015 corroborent ces données.

Parmis les autres molécules retrouvées,

- le S-metolachlore est un herbicide utilisé sur le maïs, classé 2e au rang des ventes en 2010
- le clopyralide est un herbicide utilisé en agriculture
- le Triclopyr est un débrousaillant utilisé aussi bien par les collectivités, les particuliers et les agriculteurs

Certaines molécules analysées font partie des 5 polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique* ainsi que de la liste des 41 substances prioritaires et dangereuses prioritaires de l'état chimique**. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre pour le Pentrez :

* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état commune de l'état écologique des eaux de surface.

Cet arrêté présente deux listes de normes NQE, l'une valable jusqu'au 21 Décembre 2015, l'autre à partir du 22 Décembre 2015. La synthèse 2015 est basée sur la première liste. La seconde, plus complète en particulier pour les pesticides sera en vigueur l'an prochain.

** Directives européennes 2000/60/CE, 2008/105/CE et 76/464/CE

	Paramètre	Classement 2015
Etat écologique	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	Linuron	Bon état
	Oxadiazon	Bon état
Etat chimique	Alachlore	Bon état
	Atrazine	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état
	Trifluraline	Bon état

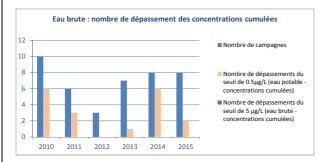
Analyse interannuelle

Source des données :

de 2010 à 2012 : Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

depuis 2013 : EPAE

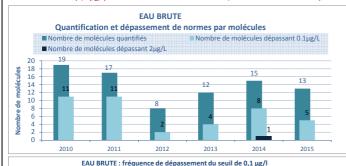
Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h. L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.





Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf. graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").

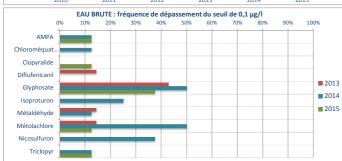
Sur les 42 campagnes réalisées entre 2010 et 2015, les concentrations cumulées sont toujours inférieures au seuil pour les eaux brutes. La fréquence de dépassement du seuil eau potable pour la concentration totale (0,5 μg/l) est variable en fonction des années, oscillant entre 15 et 75% (si l'on retire l'année 2012 peu comparable en terme de nombre de campagnes).

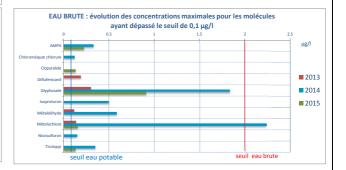


NORMES PAR MOLECULE

Entre 2010 et 2015, on constate :

- une baisse globale du nombre de molécules quantifiées (13 en 2015 contre 19 en 2010)
- une diminution du nombre de molécules dépassant le seuil d'eau potable (5 en 2015 c,
- l'apparition de molécules dépassant le seuil de 2µg/L ponctuellement





Remarque : parmi ces molécules, le S-metolachlore n'a pas été analysé en 2010 ni en 2012.

On relève un dépassement de la norme de qualité pour l'eau brute (2 µg/l) depuis le début du suivi, en 2014.

La norme de qualité pour l'eau potable est dépassée ponctuellement pour quelques molécules.

La fréquence de dépassement pour le métolachlore, l'isoproturon et le nicosulfuron a diminué depuis 2014. Par ailleurs, les concentrations maximlaes relevés sont également en baisse pour le glyphosate et le S-metolachore. Par contre, on relève la présence de Copyralide à une valeur supérieure à la norme en eau potable, molécule qui n'avait pas été détectée par ce suivi.

Les concentrations en pesticides dans le cours d'eau du Pentrez présentent quelques dépassements ponctuels de la norme pour l'eau potable de 0,1µg/l. On notera l'absence du methaldehyde en proportions quantifiables, un anti-limace à la fois utilisé par les professionnels et les particuliers.

Document et figures non diffusables sans autorisation préalable de l'EPAB